

ASSEMBLÉE NATIONALE

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT À LA DÉFENSE NATIONALE DANS LE CADRE DU
PARCOURS DE CITOYENNETÉ - (N° 2385)

N° AC5

AMENDEMENT

présenté par

M. Chudeau, M. Ballard, M. Beaurain, M. Bilde, M. Clavet, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Christian Girard, M. Gonzalez, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Lavalette, M. Odoul,
Mme Parmentier, M. Perez et Mme Sicard

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
